

LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SMV)

Description

Le SMV (service militaire volontaire) est un dispositif militaire d'insertion professionnelle. Il est une adaptation en métropole du SMA (service militaire adapté en Outre-mer). Il s'adresse à des jeunes en grande difficulté qui souhaitent rebondir par la formation et un encadrement strict.

QUEL EST LE PROFIL DEMANDÉ ?

Le SMV repose sur un contrat d'engagement volontaire au sein d'unités militaires spécifiques pour une durée de 6 à 12 mois. Il s'adresse aux jeunes :

- âgé entre 18 et 25 ans à la date de la signature du contrat ;
- de nationalité française ;
- volontaire ;
- garçon ou fille ;
- résidant en France métropolitaine ;
- apte médicalement ;
- en règle avec les obligations de la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) ;
- avec un casier judiciaire compatible avec l'exercice du métier militaire.

UN DISPOSITIF D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE AVANT TOUT

Le SMV est aménagé en fonction des besoins et du niveau du ou de la volontaire :

- une formation militaire élémentaire ;
- une remise à niveau scolaire ;
- du sport ;
- une formation aux premiers secours ;
- la possibilité de passer son permis de conduire ;
- une formation professionnelle.

La formation professionnelle se fait en partenariat avec les entreprises et les collectivités locales et dans des secteurs garantissant de réelles perspectives d'emploi.

À noter : le volontaire est pris en charge pendant toute la durée du SMV (logement, nourriture, habillement) et reçoit une solde de 313 € nets par mois.

COMMENT POSTULER ?

Il faut s'adresser à la mission locale la plus proche ou à Pôle Emploi.